



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par voie navigable****Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure****Cinquante-sixième session**

Genève, 12-14 février 2020

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

Unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure : Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (résolution n° 61, révision 2)**Propositions d'amendements à l'appendice 1 de l'annexe de la résolution n° 61, révision 2, « Liste des voies de navigation intérieure européennes regroupées géographiquement en zones 1, 2 et 3 »****Communication du Bélarus*****Mandat**

1. Le présent document est soumis conformément au projet de budget-programme pour 2020, titre V (Coopération régionale pour le développement), chapitre 20 (Développement économique en Europe), programme 17 (Développement économique en Europe) (A/74/6 sect. 20) et supplément).
2. L'annexe au présent document contient une proposition de révision de la liste des voies navigables du Bélarus figurant à l'appendice 1 de l'annexe à la résolution n° 61, révision 2. Le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure souhaitera peut-être approuver à titre préliminaire cette proposition et la transmettre au Groupe de travail des transports par voie navigable pour adoption.

* Le présent document a été soumis après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



Annexe

Appendice 1, « Liste des voies de navigation intérieure européennes regroupées géographiquement en zones 1, 2 et 3 » (par. 1 à 1.5 des recommandations)

Chapitre III « Zone 3 », *remplacer* la liste des voies navigables du Bélarus *comme suit* :

« BELARUS

Berezina, de Berazino à l'embouchure.

Soj, des hauts-fonds de Krysin à l'embouchure.

Dvina occidentale, de Krupodery aux hauts-fonds de Sosnitsy.

Niemen, de Yablonovo à Perelom.

Pripet, de la centrale hydroélectrique de Stakhovo à la frontière avec l'Ukraine.

Canal de Mikachevitchy, du port de Mikachevitchy au Pripet.

Canal Dniepr-Boug, de Brest à la centrale hydroélectrique de Stakhovo. ».
